



**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CHER
CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL**



COLLECTIVITE

Collectivité :
 Adresse :

 Personne chargée du dossier :
 Courriel : Téléphone :

AGENT

Madame Nom d'usage :
 Monsieur Nom de jeune fille :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Téléphone (obligatoire) : Courriel (obligatoire) :
 Adresse :

 N° Sécurité Sociale : N° CNRACL :

Situation administrative :

Catégorie : A B C Service :
 Grade : Filière :
 Statut actuel : stagiaire : .../.../..... titulaire : .../.../..... non titulaire : .../.../.....
 Temps de travail : temps complet temps non complet :/35^{ème} temps partiel :%
 Régime de l'agent : IRCANTEC CNRACL
 Date d'entrée dans la fonction publique territoriale :
 Date d'entrée dans la collectivité :
 Agent multi-collectivité, si oui, préciser :

MEDECIN DU TRAVAIL
<input type="checkbox"/> la collectivité n'a pas de médecin du travail
Organisme :
Nom du médecin :
Adresse :
.....
Téléphone :

MEDECIN TRAITANT
Nom du médecin :
.....
Adresse :
.....
Téléphone :

HISTORIQUE DES CONGES DE MALADIE DE L'AGENT (sur relevé à part si besoin)

..... : du au
 : du au
 : du au
 : du au

(Type de congé)

OBJET DE LA SAISINE - FORMATION PLENIERE

- Accident de service (AS), survenu le :
 - Imputabilité
 - Rechute, survenue le :
 - Prise en charge des arrêts de travail, du : au
 - Prise en charge des soins, du : au
 - Prise en charge des frais médicaux, du : au
 - Préciser :

- Accident de trajet (AT), survenu le :
 - Imputabilité
 - Rechute, survenue le :
 - Prise en charge des arrêts de travail, du : au
 - Prise en charge des soins, du : au
 - Prise en charge des frais médicaux, du : au
 - Préciser :

- Maladie professionnelle (MP), constatée médicalement le :
 - Inscrite au tableau des MP, n°....., mais toutes les conditions ne sont pas remplies
 - Hors tableau (contractée en service)
 - Imputabilité
 - Rechute, survenue le :
 - Prise en charge des arrêts de travail, du : au
 - Prise en charge des soins, du : au
 - Prise en charge des frais médicaux, du : au
 - Préciser :
 - Fixation du taux d'IPP que la maladie est susceptible d'entraîner, si hors tableau

- Accident de service d'un Sapeur Pompier Volontaire, survenu le :
 - Imputabilité
 - Evaluation des infirmités dans le cadre du RISP (consolidation / taux d'IPP / taux d'IPP préexistant)
 - 1^{ère} concession
 - Révision triennale
 - Révision sur demande de l'agent

- Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI) : consolidation / taux d'IPP / taux d'IPP préexistant / soins post-consolidation
 - 1^{ère} concession
 - Révision quinquennale
 - Révision sur demande de l'agent
 - Révision nouvel événement (AS/AT/MP)
 - Révision radiation des cadres

- Congé pour blessures ou maladies contractées ou aggravées en accomplissant un acte de dévouement dans un intérêt public ou en exposant ses jours pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes

- Inaptitude définitive et absolue d'un stagiaire, suite à congé imputable au service

- Retraite pour invalidité :
 - suite à congés imputables au service (CITIS)
 - suite à congés pour blessures ou maladies contractées ou aggravées en accomplissant un acte de dévouement dans un intérêt public ou en exposant ses jours pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes
 - pour conjoint invalide

- Autre :

Observation(s) :

Fait à :

Cachet et signature :

Le :